



BULLETIN D'ADHESION

pour les **Porteurs de projets** du Languedoc Roussillon
souhaitant créer une **ENTREPRISE D'INSERTION**

Année 2010

Vous êtes une entreprise, une association, une personne physique ou morale, **porteur d'un projet d'entreprise d'insertion**.
Vous souhaitez adhérer à un réseau d'entreprises d'insertion.

J'adhère à l'UREI LR, et verse pour l'année 2010 une somme de 200€ (100€ pour les demandeurs d'emplois).

En cas d'adhésion de l'entreprise formellement créée en cour d'année à l'UREI-LR, la cotisation versée par le porteur de projet sera déduite de celle demandée à l'entreprise.

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de l'UREI LR.

Nom du projet :

Nom du porteur de projet :

Adresse

CP Ville

Email :

Fait le

Nom du signataire

Signature

Union Régionale des Entreprises d'Insertion du Languedoc Roussillon

69, impasse Mac Gaffey 34070 Montpellier

tél : 04 99 51 29 75 fax : 04 99 51 29 76 contact@urei-lr.fr

www.urei-lr.fr



Adhésion des porteurs de projets du Languedoc Roussillon souhaitant créer une ENTREPRISE D'INSERTION Année 2010

Les entreprises d'insertion par la production (E.I.) ou par le travail temporaire d'insertion (E.T.T.I.) sont des unités de production inscrites dans le champ concurrentiel.

Elles emploient des personnes en difficulté d'insertion et leur proposent des parcours de requalification sociale ou professionnelle.

Elles interviennent pour 1/3 d'entre elles dans un secteur contribuant à l'efficacité environnementale.

En cela, elles sont des entreprises économiquement efficaces, socialement équitables, et écologiquement soutenables.

10 raisons d'adhérer à l'UREI LR :

1. **une équipe de professionnels proches de vous et à votre écoute** : une assistance au quotidien, des réponses à vos interrogations, une proximité territoriale avec des représentants départementaux
2. **une représentation nationale** : vos intérêts et spécificités d'entreprises solidaires et sociales sont défendus par une fédération nationale
3. **une représentation de votre entreprise auprès des pouvoirs publics locaux.**
4. **un accès à l'information** sur différentes thématiques concernant les EI : observatoire régional des EI, marchés publics et achats responsables, site d'information de l'UREI
5. **une aide à la communication** d'entreprises : représentation dans différents salons et manifestations, répertoire des EI...
6. **un accès à la formation** pour les dirigeants et encadrants

dont 4 pour les porteurs de projet :

7. **Analyse financière** : aide à la construction du prévisionnel à 3 ans et du plan de financement
8. **Étude juridique** : les spécificités des entreprises d'insertion (CDDI, calcul de l'aide au poste, réforme de l'IAE, ...)
9. **Élaboration du projet social** : formalisation du projet social de l'entreprise, définition des indicateurs du projet social et des objectifs emploi
10. **Appui au démarrage** : mise en relation avec les partenaires économiques et institutionnels autour du projet, préparation de la demande de conventionnement pour le CDIAE, organisation du premier comité de pilotage préalable à la demande de conventionnement (invitation des partenaires et

Union Régionale des Entreprises d'Insertion du Languedoc Roussillon

69, impasse Mac Gaffey 34070 Montpellier

tél : 04 99 51 29 75 fax : 04 99 51 29 76 contact@urei-lr.fr

www.urei-lr.fr